

Image not found or type unknown



Achat appartement locatif

Par **narg**, le **20/10/2015 à 17:04**

Bonjour ,
Je souhaite faire l'acquisition d'un bien locatif avec ma compagne, nous ne sommes ni mariés ni pacsés .
Je souhaiterais savoir s'il est possible de donner l'usufruit de sa part par testament au décès de l'un des deux .
La valeur de l'usufruit est calculée en fonction de l'âge, quel en serait le montant environs.
Nous devons faire un emprunt pour 50 % du montant, qui pourra déduire les intérêts et qui prend en charge le montant des loyers pour la déclaration d'impôts (nous avons une déclaration séparée)
En-vous remerciant
Sincères salutations
xxxxxxxxxxxx